

ADCGG 13



N° 27

24 mars 2020

ADCGG 13

Président Pierre JOURNEUX

Secrétaire Rolland FIGUERAS

Trésorier Jean-Michel HARY

801 Chemin de Vède aux Estiennes

13390 AURIOL

06 12 78 45 69

pierre.journeux@wanadoo.fr

www.ancgg.org/ad13



BULLETIN DE LIAISON

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS
DE GRAND GIBIER DES BOUCHES DU RHÔNE

SAISON 2020/2021

ÉDITORIAL

CONFINEMENT : JUSQU'À QUAND ?

Les mesures de confinement prises le 17 mars ne commenceront à produire un effet mesurable qu'après la fin du mois, étant donné une période d'incubation d'environ 12 jours.

Donc début avril, on peut s'attendre à des chiffres de l'ordre de 100.000 contaminations, et malheureusement de plus de 1.000 décès. Ensuite tout dépendra de la régression du taux d'augmentation quotidien des atteintes, qui est actuellement de 24% par jour.

Si ce taux chute à 10%, ça fera quand même un total de 1.750.000 malades début juin. Et à 5%, ce qui est peu probable, 500.000 cas. Il ne faut donc pas s'attendre à une fin rapide des mesures de confinement. Et de même qu'il est indispensable d'observer à la chasse les règles élémentaires de sécurité, il est essentiel, et en fait vital, de respecter ici les consignes de prévention individuelle et de confinement.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO 20**Page****ÉDITORIAL****1****ANNULATION DU BREVET GRAND GIBIER****2****ATTENTION AU PLOMB****3,4, 5****LA GOUVERNANCE DE L'OFB****6****LES 15 SECTEURS DES BDR : LA CARTE****7****LES COMMUNES, LA POPULATION****8,9, 10**

ADCGG 13

ANNULATION DU BREVET GRAND GIBIER 2020

La formation au Brevet avait commencé le 29 février.
Seulement 13 candidats s'étaient manifestés, tendance d'ailleurs nationale cette année.
Sur ces 13, 3 avaient abandonné dès la première séance.

Les 2 premières séances se sont bien déroulées, à l'entière satisfaction des participants.
La troisième séance du samedi 14 mars n'a pu avoir lieu, toutes les salles de réunion ayant été fermées à partir du vendredi 13 (!). De plus l'accès aux stands de tir n'est plus autorisé non plus.

Toutes les AD ayant un brevet en cours sont dans le même cas, et celles qui l'avaient programmé plus tard ne pourront pas le maintenir.

Compte tenu de la cinétique de la pandémie, et de l'incertitude quant à l'efficacité des mesures qui viennent d'être prises, il est déraisonnable de programmer actuellement la reprise du Brevet 2020. En étant très optimiste, il ne faut pas espérer une normalisation de la situation avant septembre ou octobre au mieux. Et si cela était, les chasseurs préféreraient probablement aller chasser le samedi plutôt que d'assister aux formations.

L'ANCGG réfléchit actuellement à organiser une formation en ligne. Mais est-ce une bonne idée si les salles de réunion, ni les stands de tir, ne sont pas disponibles pour l'épreuve théorique et l'examen pratique ? Et nous ne savons pas jusqu'à quand ?

Dans ces conditions, la solution la plus raisonnable est d'annuler le Brevet 2020, en espérant qu'il n'y aura plus de difficultés en 2021.

Quant aux modalités pratiques, la solution suivante est à l'étude :

Les montants des sommes versées par les candidats pour l'inscription leur resteront acquis, ils n'auront, en 2021, que la cotisation annuelle de 25 € à régler.

Autres annulations

De même sont annulées les entraînements au sanglier courant et les formations au tir qui venaient juste d'être programmées sur le stand de Mazauges.

Quant aux journées nationales de l'ANCGG prévues à CHAMBORD au Château de BLOIS les 15 et 16 mai, avec la célébration du 70° anniversaire de l'ANCGG, il est très probable qu'elles seront aussi annulées.

Le risque est grand également pour le Game Fair mi-juin. Le salon de Mantes la Jolie avait été annulé en mars.

Et rappelons que la pêche et la chasse sont interdites en période de confinement.

ADCGG 13

ATTENTION AU PLOMB

Les munitions au plomb sont actuellement interdites en zone humide en France pour préserver le gibier d'eau de l'intoxication au plomb. Cela concerne les cartouches à grenaille. Cependant, un fort mouvement se dessine vers l'interdiction prochaine des balles plomb pour le grand gibier.

En effet les balles plomb classiques libèrent à l'impact et sur leur trajet des centaines de micro particules de plomb, invisibles à l'œil nu, et non ressenties en mangeant. Cette dissémination de micro particules est mise en évidence sur les radiographies de pièces de venaison.

Le risque d'intoxication au plomb est alors très élevé et prohibitif pour les jeunes enfants et les femmes enceintes en cas d'ingestion de ces portions de venaison.

Il faut savoir que le dosage du plomb dans le sang peut être bas alors que la personne est contaminée. En effet le plomb absorbé présent dans le sang circulant se dépose progressivement dans les os, et donc la plombémie baisse lentement, d'environ 50% par mois.

En fait, pour éviter ce risque d'intoxication sournois, il faut jeter toute la venaison située à moins de 15 cm de l'impact et du trajet, et davantage encore si la balle a explosé sur un gros os. Sur le plan pratique, que faire ?

Jeter le gigot, ou l'épaule, ou le coffre impactés par une balle plomb classique doit être la règle absolue.

Mais il y a d'autres solutions:

la première et la plus radicale est l'utilisation de munitions sans plomb, en alliage de cuivre ou d'étain, même si elles sont un peu plus coûteuses. Autres avantages de ces balles, la diminution du recul et l'allongement de la DRO puisque les balles "cuivre" ou étain sont plus légères.

La seconde possibilité est l'utilisation de balles dites à noyau fusionné, le noyau de plomb étant rendu totalement solidaire de la chemise en alliage. Il n'y a pas de séparation du noyau et de la chemise à l'impact. La rétention de poids de ces balles est en général supérieure à 90% contre 0 à 40% pour les balles classiques. Mais là aussi, il faudra rejeter les zones de venaison directement impactées.

De toute façon, l'important est de ne plus utiliser les balles plomb classiques. Et l'interdiction du plomb pour toutes les munitions est à prévoir à court ou moyen terme.

ADCGG 13

ATTENTION AU PLOMB (suite)

Pour vous aider voici les tableaux des munitions à noyau fusionné, et des munitions sans plomb.

Munitions à noyau plomb fusionné, il y en a 15.

Attention de ne pas confondre les balles EVO (noyau fusionné) avec les balles EVOGREEN (à double noyau d'étain).

Munitions sans plomb:

- en cuivre et alliage cuivre, il y en a 18.

- en étain et alliage d'étain, il y en a 4 : GÉCO ZÉRO, EVOGREEN, TIG et TUG NATURE

Certaines sont à fragmentation.

BALLES PLOMB A NOYAU FUSIONNÉ	
MARQUES	NOM
BLASER	CDP
BRENNEKE	TOG
BROWNING	BXC
FEDERAL	ACCUBOND
GECO	PLUS
HORNADY	INTERBOND
NORMA	ACCUBOND, ORYX, SWIFT A FRAME
REMINGTON	HYPERSONIC BONDED
RWS	EVO
SAKO	DEERHEAD, ARROW HEAD 2
WINCHESTER	POWERMAX BONDED ACCUBOND

ADCGG 13

ATTENTION AU PLOMB (suite)

BALLES SANS PLOMB			
MONOLITHIQUES CUIVRE OU ALLIAGE CUIVRE			A DOUBLE NOYAU D'ÉTAIN
	A EXPANSION	A FRAGMENTATION	
MARQUE	NOMS		
BARNES	VORT-TX		
BLASER	CDC		
BRENNEKE		TAG	TIG NATURE TUG NATURE
FEDERAL	TSX , TROPHY COPPER		
GECO			ZERO
HORNADY	GMX, FULL BOAR		
LAPUA	NATURALIS		
NORMA	TSX , TTSX , ECOSTRIKE	KALAHARI	
NOSLER	E-TIP		
REMINGTON	COPPER SOLID, HOGHAMMER		
RWS	BIONIC BLACK , HIT	BIONIC YELLOW	EVO GREEN
SAKO	POWER HEAD , COPPER HEAD		
SAUVESTRE	FIP		
SELLIER & BELLOT	EXERGY XLC		
SOLOGNE		GPA	
WINCHESTER	POWER CORE , E-TIP, RAZORBACK		

Donc, à noyau fusionné ou sans plomb, le choix ne manque pas, et permet de sélectionner la balle ad hoc pour tout type de chasse, individuelle ou collective.

ADCGG 13

LA GOUVERNANCE DE L'OFB

L'ONCFS est donc mort, absorbé par l'Agence Française de la Biodiversité (AFB) devenue l'Office Français de la Biodiversité (OFB). Le mot "chasse" a disparu. Et, qui plus est, cet OFB n'a pas encore d'organe de gouvernance définitif.

L'Office Français de la Biodiversité a pour instance principale un Conseil d'administration de 5 collèges, dont seulement les 3 premiers viennent de voir nommer leurs membres.

Sur les 35 membres de ces trois premiers collèges, il y a 3 chasseurs. Pour les 2 autres collèges, ce sera en mars (ou plus tard), et sans chasseurs.

Il doit y avoir aussi un Comité d'Orientation, et un Conseil Scientifique, tous 2 à créer et dont il faudra nommer les membres.

Enfin l'Office doit associer à ses travaux, par ailleurs, 3 instances nationales dites de concertation : le Comité National de l'Eau, le Conseil National de la Mer et du Littoral, et enfin le Comité National Biodiversité.

Certains seront tentés de qualifier une telle organisation d'usine à gaz.

Et nous voici donc avec une structure nationale qui fonctionne sans son organe de gouvernance au complet pour le moment. Ce qui est pour le moins inhabituel.

Pour les amateurs d'historique:

Le Rassemblement des Opposants à la Chasse (ROC) a un crédo :

" la chasse n'a plus sa place en France et doit, à terme, être abolie."

Ce ROC se rebaptise il ya quelques années "Humanité et Biodiversité" pour mieux avancer caché.

Il suscite alors la création de l'Agence Française de la Biodiversité (AFB).

Installé à la tête l'AFB, il obtient la création de l'OFB, qui va absorber l'ONCFS.

La disparition de l'ONCFS est ainsi obtenue sans trop de vagues.

Or tout ce programme avait été clairement annoncé, à l'époque (il y a 6 ans), par le président du ROC. Nous vous en avons averti dans le numéro de janvier 2015 de notre revue, puis dans celui d'octobre 2016.

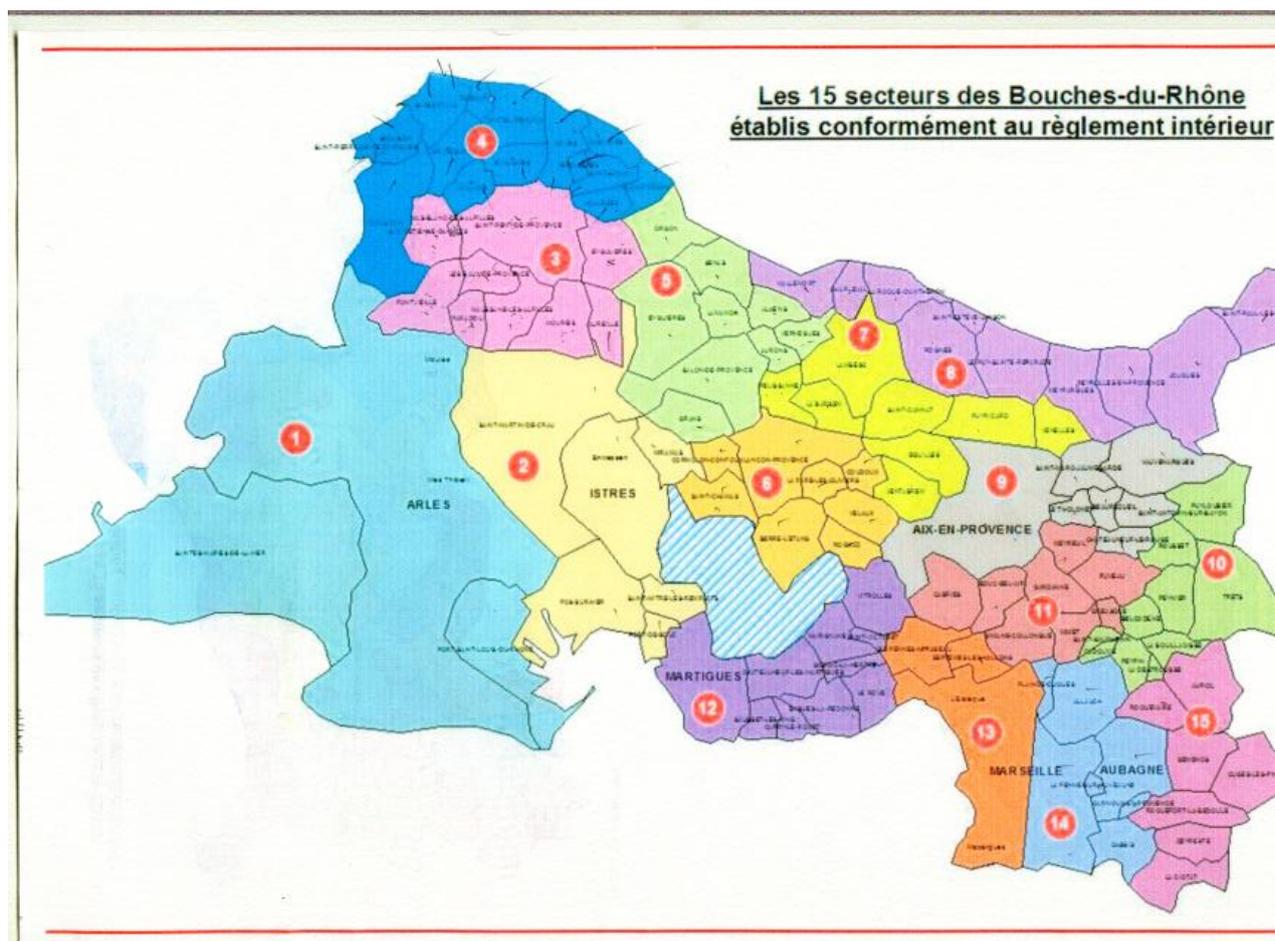
Nos craintes se sont montrées justifiées.

ADCGG 13

LES 15 SECTEURS DES Bdr DÉFINIS PAR LA FDC 13

Le département des Bouches du Rhône est découpé en 15 secteurs qui avaient été définis il y a très longtemps par la FDC13. Chaque secteur recouvre plusieurs communes, en respectant autant que possible une similitude de biotope.

Il nous a paru intéressant de passer en revue ces 15 secteurs, en chiffrant également l'importance de la population des différentes communes du secteur et le total du secteur. Voici tout d'abord la carte de ces secteurs.



ADCGG 13

Nous avons voulu récapituler les communes inscrites dans chaque secteur, de même que le chiffre de la population de ces communes. Voici la liste correspondante :
(Chiffres de population non actualisés)

SECTEUR 1

STES MARIE S /MER	2.500
ARLES	52.500
PORT ST LOUIS D R	<u>8.500</u>
	63.500

SECTEUR 2

ST MARTIN DE CRAU	13.500
MIRAMAS	26.500
ISTRES	43.000
ST MITRE LES REMP.	6.000
PORT DE BOUC	16.500
FOS/MER	<u>15.500</u>
	121.000

SECTEUR 3

FONTVIEILLE	3.500
ST ETIENNE DU GRES	2.500
MAS BLANC	500
ST REMY	10.000
EYGALIERES	2.000
MOURIES	3.500
AUREILLE	1.500
PARADOU	2.000
LES BAUX	350
MAUSSANE	<u>2.300</u>
	28.150

SECTEUR 4

TARASCON	15.000
ST P MEZOARGUES	200
BOULBON	1.500
BARBENTANE	4.000
ROGNONAS	4.000
CHATEAURENARD	16.000
NOVES	6.000
CABANNES	4.500
MAILLANE	2.500
GRAVESON	4.500
PLAN D'ORGON	3.500
ST ANDIOL	3.300
MOLLEGES	2.500
VERQUIERES	800
EYRARGUES	<u>4.500</u>
	73.000

SECTEUR 5

ORGON	3.000
SENAS	7.000
ALLENS	2.500
VERNEGUES	2.000
AURONS	500
SALON	45.000
GRANS	5.000
EYGUIERES	7.000
LAMANON	<u>2.000</u>
	74.000

ADCGG 13

SECTEUR 6

CORNILLON	1.500
ST CHAMAS	8.500
LANCON	9.000
COUDOUX	4.000
ROGNAC	12.200
VELAUX	9.000
BERRE	13.500
LA FARE	<u>8.500</u>
	66.200

SECTEUR 7

LAMBESC	10.000
ST CANNAT	5.600
EGUILLES	8.000
VENTABREN	5.500
LA BARBEN	850
PELISSANE	10.500
PUYRICARD	4.500
VENELLES	<u>8.500</u>
	53.450

SECTEUR 8

MALLEMORT	6.000
CHARLEVAL	2.700
LA ROQUE D'ANTHERON	5.500
ROGNES	4.800
ST ESTEVE	400
LE PUY STE REP.	5.800
MEYRARGUES	3.800
PEYROLLES	5.000
JOUQUES	4.500
ST PAUL LES DUR.	<u>900</u>
	39.400

SECTEUR 9

AIX	137.500
ST MARC JAUM.	1.200
VAUVENARGUES	1.000
ST ANTONIN	124
BEAURECUEIL	580
CHATEAUNEUF LE R	2.200
LE THOLONET	<u>2.300</u>
	145.500

SECTEUR 10

PUYLOUBIER	1.800
PEYNIER	3.500
ROUSSET	5.000
TRETS	10.500
BELCODENE	2.000
LA BOUILLADISSE	6.000
LA DESTROUSSE	3.500
PEYPIN	5.500
CADOLIVE	2.000
ST SATURNIN	<u>3.300</u>
	43.100

SECTEUR 11

CABRIES	10.000
BOUC BEL AIR	15.000
GARDANNE	21.000
SIMIANE	5.500
MIMET	4.500
MEYREUIL	5.500
GREASQUE	4.500
FUVEAU	<u>10.000</u>
	76.000

ADCGG 13

SECTEUR 12

MARTIGUES	48.000
CARRY	6.000
CHATEUNEUF M	17.000
MARIGNANE	33.000
SAUSSET	7.500
ENSUES	5.500
LE ROVE	5.000
GIGNAC	9.000
ST VICTORET	6.500
VITROLLES	<u>33.000</u>
	170.500

SECTEUR 13

Ce secteur est difficile à comptabiliser, il inclut Les Pennes Mirabeau, Septèmes, et les parties centre et ouest de Marseille.

MARSEILLE CENTRE + OUEST	830.000
PENNES MIRABEAU	21.000
SEPTEMES	<u>11.000</u>
	862.000

SECTEUR 14

AUBAGNE	46.000
ALLAUCH	21.000
CARNOUX	6.500
CASSIS	6.000
PLAN DE CUQUES	11.000
PENNE / HUVEAUNE	<u>6.500</u>
	90.500
MARSEILLE EST (9°/2)	<u>35.000</u>
	125.000

SECTEUR 15

AURIOL	12.000
ROQUEVAIRE	9.000
GEMENOS	6.500
CUGES	5.000
ROQUEFORT L B	5.600
CEYRESTE	4.500
LA CIOTAT	<u>35.000</u>
	77.500

TOTAL DES 15 SECTEURS DES BdR :**120communes :**

SECTEURS	POPULATION
1	63.500
2	121.000
3	28.150
4	73.000
5	74.000
6	66.200
7	53.500
8	39.500
9	145.500
10	43.000
11	76.000
12	170.000
13	862.000
14	125.000
15	<u>77.500</u>
	2.018.200

La population des BdR est d'environ 2.000 000 d'habitants.